



# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE St MATHIEU DE TREVIER

---

MERCREDI 22 MARS 2017 - 19H00

Séance n°2017/03

---

## **L'An Deux Mille Dix Sept**

et le **vingt-deuxième** jour du mois de mars à **19h00**

à Saint Mathieu de Trévières le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le seize mars s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Jérôme LOPEZ, Maire.**

### **Membres présents :**

M. Jérôme LOPEZ, Maire.

Mme Patricia COSTERASTE, M. Jean-Marc SOUCHE, M. Patrick COMBERNOUX, Mme Myriam MARY-PLEJ, M. Luc MOREAU, Mme Muriel GAYET-FUR, M. Nicolas GASTAL, Adjoint au Maire,

M. Robert YVANEZ, M. Sylvain MAHDI, M. Philippe CHAVERNAC, Mme Valérie SAGUY, Mme Marguerite BERARD, M. Jean-François VILLA, Mme Fouzia MONTICCILOLO, Mme Isabelle POULAIN, Mme Magalie TRAUMAT-BARTHEZ (arrivée à 19h15), M. Lionel TROCELLIER, Mme Bernadette MURATET, Conseillers Municipaux.

### **Membres représentés :**

Mme Christine OUDOM donne pouvoir à M. Jérôme LOPEZ;

M. Antoine FLORIS donne pouvoir à M. Jean-Marc SOUCHE ;

Mme Julie DOBRIANSKY donne pouvoir à Mme Myriam MARY-PLEJ ;

Mme Annie CABURET donne pouvoir à M. Lionel TROCELLIER.

### **Membres absents :**

Mme Carole RAGUERAGUI – Mme Sandrine DAVAL - M. Patrice ROBERT - M. Christian GRAMMATICO -

### **Etaiement également présents :**

Mme Marjorie GOGIBUS, Directrice Générale des Services,

M. Thierry RUIZ, responsable pôle urbanisme et travaux ;

Mme Carole DESCAN, responsable pôle ressources humaines et finances

~~~~~

## **2017/03-0 Désignation d'un secrétaire de séance**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil municipal : **Mme Muriel GAYET-FUR** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

|                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>■ <b>VOTE :</b><br/><i>Votants : 22</i><br/><i>Pour : 22</i><br/><i>Contre : 0</i><br/><i>Abstentions : 0</i><br/><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## **2017/13 Vote du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2017**

† **Rapporteur : Mme Patricia COSTERASTE**  
† **Rapport soumis au vote du Conseil Municipal**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il s'appuie sur le Rapport d'orientation budgétaire (ROB) et donne lieu à un vote. Le ROB est annexé à la présente.

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique».

Vu le règlement intérieur du conseil municipal en date du 23 juin 2014 et notamment son article 21,

Il est proposé à l'assemblée :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.
- de prendre acte de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire.
- d'approuver le Débat d'Orientation Budgétaire 2017 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2017.

M. le Maire fait observer que l'an dernier le budget a été voté le 18 février. Cette année de nombreuses collectivités ont repoussé leur DOB en raison des incertitudes sur les dotations de l'Etat, de leur volonté de disposer du compte de gestion, de la modification de la législation sur le ROB (les rapports doivent être plus fournis pour que le conseil ait tous les éléments). Ces DOB sont pratiquement des pré-budgets donc cette année comme les suivantes leurs votes se suivront dans un délai court, avant 15 avril.

Le format du ROB est plus fourni et pour le rendre plus vivant M. le Maire propose que les participations des membres se fassent au fur et à mesure, à l'issue de chacun des 7 titres.

Il remercie ceux qui ont fait ce ROB et notamment les services et Mme COSTERASTE qui en est la cheville ouvrière, M. le Maire ne faisant que donner les ordres.

## **1. CONTEXTE NATIONAL – Projet de loi de finances**

M. le Maire note que sur les 11 candidats à la présidentielle, hormis deux candidats, M. Mélanchon et Mme LE PEN qui ont prévu de s'appuyer sur les communes et donc de ne pas baisser les dotations, les 9 autres ont indiqué qu'ils continueraient à diminuer les dotations de l'Etat. Il y a donc peu de chances que nous ne soyons pas obligés de continuer à faire des efforts.

## **2. CONTEXTE LOCAL**

M. TROCELLIER se dit surpris que la CCGPSL n'ait pas engagé de discussion avec la commune pour le transfert car c'est ce vers quoi l'on doit tendre.

M. le Maire précise avoir eu deux rendez-vous avec M. AL MALLAK, la commune de Saint-Mathieu de Trévières étant favorable à rejoindre le service ADS, sous condition de transfert de l'agent concerné. En effet la commune ne peut payer à la fois le salaire de l'agent et la participation aux frais d'instruction d'ADS. Teyran et St-Clément ont fait la même démarche et n'ont pas donné suite. Dans les conditions actuelles, c'est avantageux pour les petites communes qui n'ont pas de personnel. Mais c'est bien la commune qui a initié la démarche auprès de la CCGPSL.

Mme COSTERASTE souligne que d'après leurs évaluations cela représentait 50% d'un agent (40 permis de construire pour Saint-Mathieu de Trévières selon leurs ratios représentaient 50% d'un temps complet). Sauf qu'ils souhaitent faire d'autres recrutements sur un profil différent (une secrétaire et un cadre A). Ce n'est pas possible pour la commune car cela coûterait plus cher.

Mme Barthez s'interroge sur le fait que cela signifierait que le service soit en sureffectif et demande si la commune a aussi proposé une mise à disposition de son agent.

Mme COSTERASTE répond par l'affirmative.

## **3. BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT**

Concernant la mise à disposition de personnel au budget assainissement, Mme COSTERASTE précise qu'auparavant il y avait plusieurs agents et que la commune a regroupé les compétences sur un seul agent.

Mme POULAIN demande à combien s'élèvent les loyers et si les charges sont comprises.

Mme COSTERASTE indique qu'ils se montent à 450 € pour les 12 logements de 30 m<sup>2</sup> (les locataires ont à leur charge l'eau et l'électricité et le logement est meublé) et un à 600 €.

M. POULAIN demande sur quel sujet portait la discussion du comité technique.

Mme COSTERASTE indique qu'il s'agissait du RIFSEEP.

Mme POULAIN souhaite faire une remarque. Il faut faire attention de ne pas trop stigmatiser les agents car cela fait un peu le lit du front national. Il y a des retours concernant certains agents assez mal vécu sur la commune qu'ailleurs on n'entend pas. Elle demande ensuite si la revalorisation indiciaire des indemnités des élus concerne aussi les agents.

Mme COSTERASTE répond par l'affirmative. Il s'agit du Glissement Vieillesse Technicité et la hausse du point d'indice (0.6%).

M. TROCELLIER est surpris que l'on ne louait pas la mission locale précédemment.

M. le Maire répond que la commune n'était pas propriétaire, que les locaux appartenaient à FDI Habitat.

M. TROCELLIER demande à partir de quand est espéré le retour sur investissement pour les logements du campotel.

Il lui est répondu que c'est 7 ans.

M. TROCELLIER en conclut qu'il n'y a donc pas de recettes nouvelles avant 7 ans.

Mme COSTERASTE indique que si car les recettes sont encaissées dès maintenant car les dépenses ont été autofinancées.

M. TROCELLIER objecte que les travaux ont été financés par un emprunt.

M. le Maire expose que la commune a réfléchi à la manière d'augmenter les recettes sans augmenter l'impôt tout en permettant à de jeunes couples d'accéder à des loyers bas, nécessitant peu d'équipement pour s'installer. Au regard des loyers encaissés (450 € \* 12 logements \* 12 mois), les 300.000 € investis par la commune ne sont rien. On rend service à la population (souplesse pour intégrer le logement et le quitter) et cela génère des recettes. On compte poursuivre cette politique. Il rappelle à M. TROCELLIER qu'on a souvent évoqué le campotel et sa vocation or la vocation de la commune n'est pas de faire du tourisme. Le campotel ne rapportait pas et coûtait cher. Aujourd'hui il rapporte et coûte peu. Concernant la MLI le coût est de 230.000 € et ce sont 3.000 € par mois de loyer qui rentrent soit 36.000 €. Si on arrive à créer au Belvédère, de nouveaux services à la population qui ne seront pas des commerces, ce sera aussi intéressant à double titre. Il ajoute que peu de communes peuvent se vanter d'avoir un autofinancement à la hauteur de celui de Saint Mathieu de Trévières.

Mme POULAIN objecte qu'une politique sociale à 450 € ce n'est pas une politique sociale digne d'un maire socialiste. Un 2 pièces à 450 € à Saint-Mathieu de Trévières, elle trouve cela hors de prix.

M. le Maire rétorque que si elle trouve un F2 à 450 € sur Saint-Mathieu de Trévières, il le lui paiera. Il rappelle de ne pas oublier que la commune dispose de 272 logements sociaux et il y en a peu dans le même cas.

Mme COSTERASTE rappelle que 272 logements sociaux, ça c'est une politique sociale même si on ne les gère pas. En outre qu'il n'a jamais été dit de créer une politique sociale sur les logements de la Résidence de la Fontaine Romaine, mais du logement tremplin. Il n'a jamais été dit que ce serait du social.

M. TROCELLIER répond qu'il est normal de s'interroger malgré tout sur la qualité des investissements communaux et demande si l'on sait qu'en 2007 le campotel rapportait 45.000€ de recettes.

M. le Maire demande s'il compte les dépenses.

M. TROCELLIER rétorque que quoiqu'il en soit le campotel rapportait 45.000 € de recettes. Il indique qu'il est normal de s'interroger sur ce que l'on fait. Concernant les services à la population un des soucis de Saint-Mathieu de Trévières est de loger des gens qui viennent voir leurs familles ou pour des événements. Or le campotel ne servait pas qu'à une politique touristique. Le campotel apportait un service à la population non seulement de la commune mais du territoire. On aurait pu faire rénover le campotel par des fonds européens ou de la CCGPSL. Cela aurait été autant de recettes et moins d'investissement.

M. le Maire objecte qu'il ne parle que de recettes mais rappelle qu'en 2007 il siégeait déjà au conseil. A l'époque il y avait un cadre A à 80% sur campotel plus une femme de ménage 10 mois de l'année, plus tous les services techniques sans compter l'eau et l'électricité. On perdait de l'argent. En outre ce travail ne relevait pas d'une collectivité locale. L'hébergement touristique relève de la sphère privée.

#### **4. BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT**

##### **Recettes d'investissement**

Mme COSTERASTE indique que la commune a été prudente sur les estimations de subvention.

##### **Dépenses d'investissement**

###### **Complexe sportif**

M. GASTAL présente le projet des champs noirs. Il indique que cela a donné lieu à concertation et projets partagés des associations sportives (foyer Saint-Mathieu de Trévières, Saint Mathieu Fight, Saint Mathieu Athlétique, le Badminton, le Foot, l'ESL... soit 1900 adhérents). Le nouveau parking irait au bout du terrain de foot, le skate-park serait déplacé, le parking aurait 55 places de plus, un bureau pour le foot serait accolé au club house. Du rangement est prévu sous la tribune pour le foot et les services techniques.

Mme POULAIN pose la question du nombre de places que cela représente et de l'accès au skate Park.

M. GASTAL indique que cela représente 250 places et qu'il y aura des piétonniers partout pour aller au skate park et au city stade.

M. le Maire souligne l'intérêt de mettre le city stade dans l'enceinte car cela permet la fermeture du site par le gardien à 22h30 et évite toute occupation nocturne. Tous les maires qui ont un city stade isolé se retrouvent avec des jeunes qui jouent jusqu'à 5 heures du matin.

C'est le gros projet de 2017. Pour les subventions on a été assez prudent. Le gros travail de 2017 c'est l'infrastructure et l'hydraulique, travaux sur lesquels la commune n'est pas trop subventionnée et on aimerait démarrer les travaux avant l'été à la fermeture du collège.

Mme COSTERASTE précise concernant le plan de financement :

- ➔ que le Conseil Régional a attribué une subvention de 300.000 € (notifié)
- ➔ que la participation du Conseil Départemental est estimée à 300.000 € également dont 150.000 € déjà notifiés.

Le plan de financement sera revu en fonction du montant des marchés et l'emprunt pourra être revu à la baisse.

Mme POULAIN demande si les caméras de surveillance sont toujours d'actualité.

M. le Maire répond qu'elles figurent en reste à réaliser et que la réunion de démarrage est prévue la semaine prochaine.

Mme POULAIN rappelle avoir fait un mail pour demander à récupérer le mobilier de l'école maternelle. Une partie a été ré-utilisée mais le reste a été jeté à la déchèterie de St Vincent-de-Barbeyrargues.

Mme GAYET FUR indique qu'une partie a été stockée et seul le mobilier cassé a été jeté, mais que l'on ne peut pas tout vérifier.

Mme POULAIN rétorque qu'il s'agit d'argent public.

M. le Maire indique qu'on ne jette pas de matériel en bon état.

Mme POULAIN affirme l'avoir vu.

M. le Maire répond que l'on vérifiera.

Concernant les locaux commerciaux du Carré, M. TROCELLIER se fait préciser que la commune a déjà acquis une partie des travaux et demande quand la poste s'installera.

M. le Maire répond en novembre 2017.

M. TROCELLIER s'enquiert du montant prévisionnel du loyer et de la différence entre ce qu'elle paye actuellement à la commune et ce qu'ils vont payer à terme.

M. le Maire indique que le montant du loyer n'a pas encore été renégocié avec la poste.

Mme COSTERASTE précise qu'ils sont de leur côté en train d'étudier les travaux qu'ils ont à faire et notamment l'implantation d'un distributeur automatique de billet et assurer la sécurité des bâtiments.

M. TROCELLIER souligne que l'on saura donc après si ce sera rentable.

M. le Maire rétorque que dès lors que l'on conserve La Poste à Saint-Mathieu de Trévières, c'est déjà un bénéfice pour la commune. Des petites communes ont vu la poste partir. Sans cet investissement, la poste serait partie de Saint-Mathieu de Trévières. Le Maire de Saint Martin de Londres avait investi dans des nouveaux locaux pour la poste qui au final, a décidé de ne pas s'implanter sur sa commune.

M. TROCELLIER demande si on a donc la certitude que la Poste s'implantera à St Mathieu de Trévières.

M. le Maire préfère ne pas répondre car ce serait mentir.

M. TROCELLIER indique que nous avons investi donc il serait intéressant de connaître la recette et de savoir si la poste va rester. Puis il demande ce qu'il est prévu sur les anciens locaux actuellement occupés.

M. le Maire remercie les élus qui ont construit la Mairie en 1974. En effet la commune n'a pas été obligée de la reconstruire car le bâtiment était accessible, fonctionnel et central. Dans 50 ans il y aura besoin de personnel, de nouveaux services. Pour le moment le devenir de ces locaux est en réflexion : ce seront peut-être des archives et il y aura de nouveaux services, des salles de réunions plus adaptées, de nouveaux services. Pour l'instant aucune affectation n'est prévue et ça ne faisait pas partie du programme électoral.

Mme TRAUMAT-BARTHEZ demande ce qu'il va être fait concrètement pour redynamiser le centre commercial.

M. le Maire répond que malgré le « peu » de travail effectué, en terme de coût tout du moins, sur le plan du Cros et l'arrière de la Place Brunel, les commerces qui étaient vides depuis 3 ou 4 ans commencent à se relouer. Le Maire met en relation des porteurs de projets potentiels et Hérault Habitat, propriétaire de la majeure partie des locaux. La mairie essaye, grâce à de bonnes relations de faire également réaliser le ravalement des façades du Terrieu et le parking entre l'ancienne pharmacie et l'école.

Mme TRAUMAT-BARTHEZ demande si tous les locaux appartiennent à Hérault Habitat.

Il lui est répondu que oui, tous sauf quatre. Tous les autres sont propriété d'Hérault Habitat. Une professionnelle libérale de la commune a été mise en relation pour le local entre l'esthéticienne et la pizzeria. On est sur du service. D'autres personnes ont été rencontrées mais pour le moment c'est en cours. Dès 2018 la mairie va entamer les travaux de rénovation chemin du Cros et sur la partie de rue vers l'école primaire. La commune refera la voirie, les circulations douces et les parkings. Cela s'étendra sur 2018 et 2019.

Mme Poulain demande quel est le projet prévu sur le Lacan et si l'on a rencontré les viticulteurs.

M. le Maire répond que ce projet remonte à l'élaboration du PLU en 2007. Il y a 3 habitations et un classement un peu bancal et M. SAUMADE avait imaginé une zone pour des activités tertiaires sans avoir idée que ce pourrait être la Cave Coopérative et un quartier d'habitat diffus ce qui avait entraîné des réserves du commissaire enquêteur. M. ARNAUD, ancien président de la cave (l'actuel est M. VACHER) avait été rencontré. La cave sort 400.000 € de chiffre d'affaire du caveau alors que les autres du Pic Saint Loup avec

une visibilité importante arrivent à dépasser le million. Donc il faut plus de visibilité pour mieux vendre. Il y a une tradition de vouloir implanter le caveau entre Valflaunès et Saint-Mathieu de Trévières aussi le secteur de « la pierre plantée » convient à tout le monde. Il y a 3 semaines, 15 vigneron et les représentants des familles des terrains du Lacan ainsi que le groupe GGL qui a les promesses de vente des propriétaires ont été reçus. La commune est favorable à un projet sur le Lacan. Pour autant ce secteur est soumis à plusieurs contraintes : on est dans une zone complexe (PPRIF bleu foncé, trame verte, espace boisé classé...) aussi rien n'est possible sans cette étude de faisabilité. On a essayé de faire rapidement car il faut réaliser une étude « 4 saisons » pourrait démarrer au printemps 2017 pour finalisation au printemps 2018. Une fois cela fait, on avisera. Par ailleurs dans ce secteur on note un conflit d'usage au niveau des parkings entre l'agence du conseil départemental et la CCGPSL. Il va adresser un courrier pour réfléchir à accroître le nombre de places ce qui pourrait se faire par une mutualisation avec les parkings de la cave. Il y a un moment, un projet d'implantation d'une gendarmerie avec le regroupement de tous les logements sur un seul site pour des raisons de sécurité à Saint-Mathieu de Trévières avait été aussi envisagé (1/3 de gendarmes seulement étant logé à Saint-Mathieu de Trévières).

Mme POULAIN demande qui finance l'étude.

M. le Maire indique que c'est toujours la commune qui finance les études.

Mme TRAUMAT BARTHEZ demande qui est le porteur du projet.

Il lui est répondu que ce sera la cave.

Mme POULAIN demande si ce sera quand même la vitrine pour les produits des vigneron et exclusivement cela.

M. le Maire répond par l'affirmative mais indique qu'il y aura peut-être plus que de la vente de produits viticoles (restaurant, vente de produits locaux...). Mais la commune n'investira pas d'argent public dessus.

Mme POULAIN évoque un projet de maison des vins à Lauret porté par CCGPSL.

M. le Maire répond que ce n'est pas pareil. Celui porté par la CCGPSL concerne toutes les communes et est financé par des fonds européens.

Mme TRAUMAT-BARTHEZ rétorque que justement c'est dommage et il faudrait peut-être joindre les deux projets.

M. le Maire indique que ce sont des projets différents. Les vigneron d'Assas et Saint Gély ont également leurs projets. Ce sera complémentaire et pas concurrentiel.

M. TROCELLIER demande ce que deviendra la cave coopérative dans les 10 prochaines années, il rejoint ce qui a été dit sur le projet intercommunal, eu égard à sa situation en centre de village. Il se demande s'il y a une réflexion des vigneron à déplacer la cave.

M. le Maire répond que le projet est de créer des bureaux et un espace de vente au Lacan mais tout ce qui est lié à la vendange reste en centre-ville. L'emprise foncière mobilisée est 1,5 hectares.

M. TROCELLIER souligne que c'est énorme.

M. le Maire précise qu'ils seront mobilisés pour des restaurants, des parkings pour les bus. Mais ce qui sera limitant, c'est le prix des terrains.

M. TROCELLIER demande pourquoi ne pas avoir profité du projet de complexe sportif des champs noirs qui va enfin démarrer après 4 ans d'études pour intégrer les infrastructures des sports de combat au lieu d'utiliser la salle François Mitterrand pour faire un dojo. Cela aurait fait un pôle sportif. Ensuite il pense que la salle des familles n'est pas la priorité du village. Il y en a une à Fontanés, à 3 km. On pourrait se passer de cet investissement pour la commune avec les salles alentours. Par contre au vu de ce qui existe, la plus grosse difficulté n'est pas de trouver une salle mais de loger les convives.

M. le Maire répond que vu l'emprise foncière du village, il n'y avait pas la place pour intégrer un mètre carré supplémentaire. C'est déjà une prouesse d'avoir pu caser ce qui figure dans le projet.

M. TROCELLIER objecte que l'on aurait pu mettre la salle des familles à François Mitterrand et le dojo en lieu et place.

M. le Maire fait observer que c'est la première fois qu'il entend M. TROCELLIER indiquer qu'il allait faire une salle des fêtes en plein milieu du village, ce n'était pas dans son programme.

M. TROCELLIER indique qu'il ne parle pas de salle des fêtes mais de salle des familles.

M. le Maire rétorque que les familles font la fête et que cela sert à ça.

M. TROCELLIER répond ne pas vouloir polémiquer et indique que par exemple la salle de Sainte Croix est en plein centre.

M. le Maire objecte qu'elle n'est pas en plein centre. Il ne comprend pas la logique de M. TROCELLIER. Actuellement s'il veut réserver une salle de 160 places il ne le peut pas car il n'y en a pas dans le secteur aujourd'hui.

M. TROCELLIER répond qu'il y a celle de Fontanès.

M. le Maire indique que la salle de Fontanès ne fait pas 160 places assises et n'a pas vocation à accueillir Saint-Mathieu de Trévières. Ce serait plutôt l'inverse. Il ne faut pas non plus réduire cette salle à une salle des fêtes. La salle des familles accueillera aussi les associations. Les autres communes ont des salles de 120 à 160 places en périphérie de village. Il est impossible de mettre une salle des fêtes en cœur de village. On voit déjà les réactions quand il y a 4 jours de fêtes. Quand le Galion servait de salle des fêtes il y avait des plaintes tous les lundis matins. Tout le monde peut avoir des projets mais il faut tenir compte de l'environnement. Les concitoyens recherchent du calme. Cette salle n'est pas loin et c'est une bonne idée. Concernant le dojo, si la commune avait eu 10 ha de plus pourquoi pas, mais il faut aussi conserver des équipements de proximité pour les écoles, les TAP d'1h 30. La volonté de la municipalité n'est pas de tout déplacer aux champs noirs. Il faut valoriser le patrimoine existant pour le mutualiser. Les futurs utilisateurs sont ravis et la commune n'aura pas à payer les charges d'électricité. C'est dommage de faire du neuf quand on peut réhabiliter. Ils auraient pu axer leur propos sur la partie culturelle car il va s'écouler un temps pendant lequel le théâtre le cinéma seront accueillis ailleurs (salle Jan Bonal).

M. TROCELLIER rappelle que dans la campagne électorale il n'y avait rien de prévu derrière la salle. C'est eux qui ont ouvert à l'urbanisation derrière François Mitterrand.

M. le Maire répond que dans le programme de la majorité il était indiqué que la salle François Mitterrand serait transformée en dojo en 2014. Il n'y a pas de surprise pour les tréviésois.

M. TROCELLIER réaffirme qu'à l'époque de la campagne électorale il n'était pas prévu de faire des constructions derrière François Mitterrand. On fait quelque chose qui est en dehors de la logique. Aujourd'hui les habitants peuvent louer des salles sur les communes alentours.

M. le Maire demande par qui il fait payer ces équipements. Par la commune de Fontanès ? De Valflaunès ? Il n'arrive pas à comprendre la logique de M. TROCELLIER.

M. TROCELLIER indique cela rejoint la discussion de la dernière fois sur le PLUI. Ce qui manque sur le territoire c'est une concertation entre les maires, c'est une réflexion de territoire. On se retrouve avec des salles partout au lieu de s'entendre entre communes et c'est le contribuable qui paye au final. Ce n'est pas que le conseil communautaire qui fait le territoire, ce sont aussi les Maires les majorités municipales qui font le territoire.

M. le Maire indique que ce débat doit être mené au niveau de la CCGPSL.

M. COMBERNOUX fait observer que ce débat existe à l'échelle de la CCGPSL. C'est débattu dans le cadre du SCOT : lundi il y a eu des ateliers qui réfléchissent à l'implantation, la forme urbaine, les zones d'activités. Cette réflexion y est et le SCOT serait arrêté en septembre 2017.

Mme TRAUMAT BARTHEZ souligne que ce n'est pas incompatible avec ce que dit M. TROCELLIER : il peut y avoir un SCOT et un plan d'aménagement mais que les communes continuent à aménager.



M. COMBERNOUX objecte que ce que dit M. TROCELLIER c'est qu'il faut avoir une réflexion à l'échelle du territoire pour les implantations. Or c'était le diagnostic du SCOT et ensuite il y a une mise en place et une réflexion dans le SCOT sur les différents emplacements et les différentes activités ou autres. C'est la base du SCOT donc c'est ce que dit M. le Maire, c'est là-haut que ça doit être débattu, et débattu par les élus qui sont représentés dans les différents ateliers et qui y participent ou au conseil des maires. C'est à ce moment-là qu'il faut que ce soit débattu parce qu'ensuite le SCOT va venir s'appliquer et s'imposer aux différents PLU. Pour l'instant M. COMBERNOUX indique n'avoir entendu personne dire qu'il ne faut pas de salle ou qu'il en faut plus. Il y a eu une réflexion sur les salles de spectacle mais pas de familles.

M. TROCELLIER répond que cela n'empêche pas les élus qui se voient assez souvent d'en discuter. Le SCOT est vaste et c'est une bonne réflexion mais il ne va pas dans le détail des investissements. Il est normal d'avoir un city stade ou un skate park sur la commune car il y a assez de jeunes et ils se déplacent à vélo. Mais sur de gros investissements qui vont coûter cher en investissement et en fonctionnement il faudrait une réflexion à l'échelle du territoire. Ce dernier se compose de 2 ou 3 grandes entités assez marquées et il faudrait que les investissements se complètent. C'est néanmoins dommage qu'on ne profite pas de ce projet pour faire un véritable pôle sportif aux champs noirs et un pôle culturel secteur Garonne. Là il y a un embryon de pôle culturel alors que la salle François Mitterrand qui, certes n'est pas adaptée aux spectacles, aurait pu en accueillir après rénovation. Il y a un émiettement des équipements dont il ne comprend pas la logique.

M. le Maire répond que pour lui le projet est cohérent car il était entre la mairie et les champs noirs d'aménager les équipements culturels et sportifs avec un pôle sportif aux champs noirs et un pôle culturel au Galion. C'est ce sur quoi la majorité s'était engagée. Ce qui le réjouit c'est qu'à mi-mandat le programme qui est un engagement électoral, est tenu au bout de 3 ans et au-delà de ce qui avait été imaginé. On verra ce qui sera fait après l'été et on fera ce bilan d'étape. S'il y a des projets qu'on ne tient pas on le dira. Tous les engagements ont été tenus (regroupement des écoles, ZAC, esplanade, les champs noirs...). On verra rarement passer à Saint-Mathieu de Trévières un budget à 5 millions d'euros. Il se souvient qu'un des commentaires du groupe d'opposition avait été de dire que la ZAC amènerait « quelques participations ». On en est à 1,006 millions de participation et il ne sait pas si M. TROCELLIER estime qu'1.006 millions c'est modique pour 2017. Pour lui la vision de M. TROCELLIER en termes d'aménagement du territoire n'était pas cohérente. Quand on se lance dans un projet comme la majorité l'a fait, 5.4 M d'euros de participation pour financer l'amélioration de l'espace publique et les équipements, c'est une bonne affaire.

Mme TRAUMAT BARTHEZ confirme qu'en effet ils n'ont pas la même conception de l'aménagement du territoire, ils n'ont pas non plus la même conception de l'aménagement d'entrées de village. Elle souhaite revenir sur ce projet de complexe sportif qui est clôturé et demande si l'accès sera tous les jours, du matin au soir jusqu'à 22h30, jours fériés vacances scolaires.

M. le Maire confirme. C'est le gardien qui ferme à 22h30. Quand il y aura une fête familiale il a été réfléchi à permettre l'entrée par le portail actuel, et sur le RD 26E6 il y aura un portail qui servira uniquement à faire sortir les personnes.

Mme TRAUMAT BARTHEZ se fait préciser le plan de financement du projet des champs noirs.

Mme COSTERASTE indique que le projet global est d'un 1,8 million sur 3 ans et qu'au budget cette année il est prévu 1,130 millions mais pas que sur les champs noirs.

M. TROCELLIER intervient sur les travaux des écoles. Il s'est amusé à corréliser sur les 20 dernières années la croissance de la population qui est stagnante depuis 10 ans à 4700 habitants (sachant que la STEU ne pouvait pas permettre d'accueillir plus d'habitant) avec les constructions d'infrastructures scolaires. Ces dernières ont suivi l'augmentation de la population. Aussi sa question n'est-elle pas de savoir comment on va financer l'agrandissement des écoles mais de savoir où. On va accroître notre population de manière importante les 10 prochaines années sans compter le Maire du TRIADOU qui a annoncé qu'il va aussi agrandir son village avec des jeunes couples avec des enfants.

M. le Maire : il faudra aussi qu'il fasse des écoles si c'est vraiment le cas

M. TROCELLIER : Nos effectifs scolaires vont augmenter mais où va-t-on le faire car dans 10 ans ce sera difficile de trouver une vigne dans Saint-Mathieu de Trévières et il manque de réserve foncière.

M. le Maire indique que dans les 10 ans à venir ce sont les 13 ha de la ZAC car il n'a pas l'intention de toucher au PLU de la commune qui avait été remarquablement élaboré en 2005 pour être voté en 2007. Il fait observer que le fait que M. TROCELLIER pense qu'il arrivera plus de monde que dans les années 90 montre qu'il ne connaît pas ce village. A l'époque la commune signait 100 permis par an alors que l'on sort 10 permis par an. Avec la ZAC on sera à 41 permis par an.

M. TROCELLIER indique ne pas tenir compte que de la ZAC.

M. le Maire rétorque que même en tenant compte de tous les aménagements, il n'y en aura pas autant qu'entre 1988 et 2001/2002. Enfin il demande une fois de plus à M. TROCELLIER de ne pas mettre en corrélation les arrivées de population avec l'augmentation de la population scolaire. Ainsi à Saint Clément de Rivière qui compte 5.200 habitants il n'y a que 7 classes.

M. TROCELLIER ironise la référence à Saint Clément de Rivière dont la population n'a pas la même moyenne d'âge.

M. le Maire rétorque que la réponse est précisément là et demande si M. TROCELLIER connaît la moyenne d'âge des accédants à la propriété à Saint-Mathieu de Trévières.

M. TROCELLIER répond 30/35 ans.

M. le Maire demande s'il pense qu'ils ont tous des enfants qui entrent en maternelle. Il y a deux ans c'était la première année qu'il rentrait moins de 50 enfants en maternelle, l'an dernier il y en avait 58 et cette année 63. Il y avait des années où 100 enfants entraient en maternelle dans une même classe d'âge.

M. TROCELLIER ne dit pas le contraire. Cela fait dix ans que la population n'augmente pas sur le village. Il a la courbe de population devant les yeux et elle a beaucoup augmenté entre 75 et 2007, en 2007 elle a plafonné jusqu'à aujourd'hui. Il est vrai qu'au précédent mandat il n'y a eu que très peu de permis de construire et que depuis ce mandat les permis se relancent avec des opérations denses qui ont vocation à accueillir des jeunes, ce qui est très bien.

M. le Maire : mais pas que.

M. TROCELLIER : il faudra accueillir leurs enfants et il faudra dans quelques années réfléchir à un agrandissement de l'école mais où ?

M. le Maire répond qu'on ne construira pas d'école ailleurs. Il a toujours trouvé que déplacer les écoles de 300 mètres était une aberration pour 7 millions d'euros.

M. TROCELLIER demande au final combien va nous coûter la rénovation des écoles, il pense 3 millions d'euro.

M. le Maire indique que l'on n'est autour d'un million d'euro. Même s'il fallait agrandir la maîtrise foncière autour de Gelly et Fontanilles permettrait de faire cet agrandissement. Ce serait la verticalité à Agnès Gelly, mais on en aura pas besoin et dans l'enceinte de l'école pour Fontanilles devant l'entrée du rond-point. On dispose d'un hectare aux alentours de Fontanilles et à Agnès Gelly on peut récupérer le foncier vers le Mazet Enfant. Mais il n'y a pas de besoin.

Mme GAYET FUR précise que les prévisions d'effectifs de Gelly sont à -10. Les effectifs sont de 25/26 par classe et si nous n'avions pas un poste fléché et l'aire d'accueil des gens du voyage nous aurions risqué une suppression de classe en primaire.

M. le Maire fait observer que deux quartiers ont été ouverts depuis un an et demi 25 logements quartier de la planasse et 25 habitations vers chez CROUZEAU ce qui est l'équivalent de la ZAC.

M. TROCELLIER indique que l'on a répondu à ses questions : l'agrandissement se fera en verticalité à Gelly et derrière Fontanilles.

## 5. BUDGET ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT

Mme COSTERASTE indique que cette participation et les nouveaux raccordements augmentent sensiblement ce budget pour cette année.

M. le Maire indique que la participation de la ZAC sera de 20% sur le reste à charge de la commune.

## 6. BUDGET ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT

M. SOUCHE présente le projet de construction de la station.

Le bureau d'étude termine l'analyse et les marchés sont en cours de négociation. La période de préparation de chantier est de 4 mois pour un démarrage des travaux en septembre conformément à l'arrêté d'autorisation de déchiffrement.

M. SOUCHE précise que les 3 millions d'euros HT inscrits dans ce DOB reflètent la moyenne des offres pour estimation à 3.6 million HT.

M. le Maire précise qu'on ne cache rien à la commune et que l'on a de gros équipements à se faire financer mais qu'en même temps on a des contraintes financières et l'on fait ce sur quoi on s'est engagé ni plus ni moins en ce qui concerne le fonctionnement. L'investissement c'est notre feuille de route. On arrive à se faire bien financer mais c'est aussi lié au fait qu'on est considéré comme un bourg centre et le conseil régional comme le conseil départemental y sont très sensibles.

M. TROCELLIER indique que sur les 3 derniers DOB il est inscrit 1.5 million pour les écoles.

Mme COSTERASTE rappelle que c'est un DOB. Il faudra faire un bilan plus exact de ce qui a été payé.

M. le Maire souligne que ce débat doit être mis au vote à présent, comme la loi l'exige.

|                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>■ VOTE :</b><br/><i>Votants : 23</i><br/><i>Pour : 23</i><br/><i>Contre : 0</i><br/><i>Abstentions : 0</i><br/><b>VOTE A L'UNANIMITE</b></p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h28.

*~~~~~*

**Le secrétaire,  
M. Luc MOREAU.**

Procès- verbal – conseil municipal du 22 mars 2017

Les membres,

|                            |                                |                           |                             |
|----------------------------|--------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| <b>Jérôme LOPEZ</b>        | <b>Patricia COSTERASTE</b>     | <b>Jean-Marc SOUCHE</b>   | <b>Christine OUDOM</b>      |
|                            |                                |                           |                             |
| <b>Patrick COMBERNOUX</b>  | <b>Myriam MARY-PLEJ</b>        | <b>Luc MOREAU</b>         | <b>Muriel GAYET-FUR</b>     |
|                            |                                |                           |                             |
| <b>Nicolas GASTAL</b>      | <b>Robert YVANEZ</b>           | <b>Antoine FLORIS</b>     | <b>Sylvian MAHDI</b>        |
|                            |                                |                           |                             |
| <b>Philippe CHAVERNAC</b>  | <b>Valérie SAGUY</b>           | <b>Marguerite BERARD</b>  | <b>Sandrine DAVAL</b>       |
|                            |                                |                           |                             |
| <b>Jean-François VILLA</b> | <b>Carole RAGUERAGUI</b>       | <b>Fouzia MONTICCIOLO</b> | <b>Julie DOBRIANSKY</b>     |
|                            |                                |                           |                             |
| <b>Annie CABURET</b>       | <b>Isabelle POULAIN</b>        | <b>Patrice ROBERT</b>     | <b>Christian GRAMMATICO</b> |
|                            |                                |                           |                             |
| <b>Lionel TROCELLIER</b>   | <b>Magalie TRAUMAT-BARTHEZ</b> | <b>Bernadette MURATET</b> |                             |
|                            |                                |                           |                             |